

22 jours

Monsieur le Procureur Général auprès de la Cour de Cassation,

Vous êtes juriste. A ce titre, nous vous savons attaché à la défense de nos libertés. Plus important encore que vos convictions propres, vous vous êtes vu personnellement confier la haute responsabilité de défendre notre Etat de droit, au nom de la société, c'est-à-dire en notre nom à tous. Nous connaissons votre rigueur, Monsieur le Procureur général auprès de la Cour de Cassation, et c'est pourquoi nous avons confiance en vous.

Mais aujourd'hui nous sommes inquiets. Nous sommes inquiets du silence qui résonne dans les couloirs du palais de justice. Que dit ce silence quand on y prête l'oreille ? Il nous dit qu'il se pourrait bien que la Cour chargée de veiller à l'intégrité de notre système judiciaire choisisse « d'oublier malencontreusement » le dossier TOTAL. L'oublier longtemps assez -22 jours- pour pouvoir l'archiver définitivement.

Que contient ce dossier ? On nous dit qu'il contient de nombreux témoignages de la complicité de TOTAL dans les crimes contre l'humanité commis en Birmanie. Nous voudrions savoir si ces témoignages sont fondés. Nous voulons donc que la justice belge tranche. Or, vous le savez, ce dossier contient également une décision de la Cour de Cassation par laquelle celle-ci a décidé de stopper l'instruction dans le dossier TOTAL. Fin du film ? Non. Car le dossier contient également une dernière pièce, datée du 21 juin 2006 : un arrêt lumineux de la Cour d'Arbitrage –la cour constitutionnelle de notre pays- qui dit ceci : « En organisant le dessaisissement des juridictions belges des plaintes introduites par les birmanes ayant qualité de réfugiés reconnus, (...) le législateur a violé les articles 10, 11 et 191 de la Constitution combinés avec l'article 16.2 de la convention de Genève relative au statut des réfugiés ». En d'autres termes : la Cour de Cassation, en stoppant l'instruction dans l'affaire TOTAL, conduirait la Belgique à violer non seulement sa propre Constitution mais également ses obligations internationales.

Monsieur le Procureur Général, vous êtes juriste donc vous le savez, la Cour d'Arbitrage vous a ouvert la possibilité d'empêcher cette violation du droit international via la procédure en rétractation. Il vous reste 22 jours. 22 jours pour éviter une future condamnation de la Belgique devant le Cour Européenne des Droits de l'Homme. 22 jours pour éviter toute suspicion à l'égard d'une Cour de Cassation qui risquerait sinon de se voir accusée d'organiser un déni de justice au bénéfice de quelques intérêts économiques. 22 jours pour permettre à nos organisations de conserver notre confiance en vous et en votre Cour. Au nom des 3 millions de citoyens que nous sommes fiers de représenter, nous vous demandons d'agir.

Monsieur le Ministre Flahaut,

Vous êtes socialiste. A ce titre, nous vous savons attaché à la défense de nos libertés. Plus important encore que vos convictions propres, vous vous êtes vu personnellement confier, en remplacement exceptionnel de la Ministre de la Justice, la haute responsabilité de défendre notre état de droit par le biais de l'injonction positive au parquet en cas de « distraction » de

celui-ci. Nous connaissons votre rigueur, monsieur le Ministre, et c'est pourquoi nous avons confiance en vous.

Mais aujourd'hui nous sommes inquiets. Nous sommes inquiets du silence qui résonne dans les coulisses du gouvernement. Que dit ce silence quand on y prête l'oreille ? Il nous dit qu'il se pourrait bien que le gouvernement chargé de veiller à l'intégrité de notre système judiciaire choisisse « d'oublier malencontreusement » le dossier TOTAL. L'oublier longtemps assez -22 jours- pour pouvoir l'archiver définitivement.

Monsieur le Ministre, vous le savez, vous avez la possibilité d'empêcher cette violation du droit international par le biais d'une injonction positive au procureur général auprès la Cour de Cassation au cas où celui-ci oublierait d'actionner la procédure en rétractation. Il vous reste 22 jours. 22 jours pour éviter une future condamnation de la Belgique devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme. 22 jours pour éviter toute suspicion à l'égard d'un Gouvernement Fédéral qui risquerait sinon de se voir accusé d'organiser un déni de justice au bénéfice de quelques intérêts économiques. 22 jours pour permettre à nos organisations de conserver notre confiance en vous et en votre Gouvernement. Au nom des 3 millions de citoyens que nous sommes fiers de représenter, nous vous demandons d'agir.

Pour le « Front peu Commun pour la Justice dans le dossier Total en Birmanie » :

Gaëtan Vanloqueren, Porte-parole d'Actions Birmanie

Thierry Jacques, Président du MOC

Luc Cortebeek, Président CSC-ABVV

Daniel Van Daele, Secrétaire fédéral FGTB-ABVV

Benoît Van der Meerschen, Président de la Ligue des droits de l'Homme et Secrétaire général du CNCD

Mieke Van den Broeck, collaboratrice Liga voor Mensenrechten

Olivier De Schutter, Secrétaire général de la Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH)

Philippe Hensmans, Directeur d'Amnesty International Belgium

Emily Hoyos, Directrice du Département Recherches de La Ligue des familles

Denis Lambert, Secrétaire général des Magasins du monde

Bogdan Vanden Berghe, Secrétaire Général 11.11.11

Yonnec Polet, Président de la CNAPD

Benoît Albert, Secrétaire général de Justice et Paix

Katheline Toumpsin, Coordinatrice de Pax Christi Wallonie Bruxelles

Théo Hachez, directeur de La Revue nouvelle

Jean-Marie Coen, porte-parole Attac Wallonie-Bruxelles

Inez Louwagie, directrice de campagne Netwerk Vlaanderen

Jean Cayron, secrétaire d'ICRA International Belgique

Erik Rydberg, Chercheur au Gresea